



COMMUNE DE VAULION
Administration communale
Place de l'Hôtel-de-Ville 1
1325 VAULION

PREAVIS MUNICIPAL N° 2023-04

**" ASSAINISSEMENT GENERAL
Demande de crédit pour la réalisation de l'étape :
Grand-Rue, secteur Hôtel de Ville - Eglise"**

Pour la séance du Conseil communal du 5 octobre 2023.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Soucieuse de poursuivre les travaux d'assainissement et comme prévu dans le plan d'investissement pour la législature 2021 -2026, la municipalité a décidé de vous proposer l'exécution de la prochaine étape, soit le secteur Hôtel de Ville – Eglise. Le mauvais état de la conduite d'eau potable et les importantes fuites découvertes lors des sondages sur ce tronçon nous confortent dans notre décision. Force est de constater que les manques d'eau deviennent récurrents chaque été ce qui nous incite à agir rapidement. La réparation de ces multiples fuites au cas par cas a aussi été étudiée et nécessiterait des engagements financiers importants. Au vu de l'état actuel des trottoirs et de la chaussée, nous avons opté pour une réfection totale qui nous permettra aussi de poursuivre notre processus de séparation des eaux.

Etude :

Le bureau DTP SA, qui a suivi tous nos travaux d'assainissement depuis le début, avait déjà chiffré en 2018, le coût estimatif pour cette étape. Nous l'avons donc naturellement mandaté pour remettre ce devis à jour. Le coût de ce complément d'étude a été financé par la trésorerie courante.

But :

Le présent préavis a pour but de requérir du Conseil communal son autorisation pour réaliser cette étape d'assainissement et d'en obtenir son financement.

Coût estimatif des travaux

Réfection de la chaussée	CHF	275'000.—
Eclairage public	CHF	20'000.—
Travaux de génie civil (séparatif et eau potable)	CHF	265'000.—
Appareillage eau potable	CHF	<u>55'000.—</u>
Montant total des travaux	CHF	<u>615'000.--</u>

Des subventions de la DGMR pour un montant estimatif de CHF 55'000.00 et de l'ECA pour un montant estimatif de CHF 30'000.00, devraient pouvoir être perçues pour ces travaux.

Planification :

Le dossier a déjà été présenté aux différents services de l'Etat pour un examen préalable, nous sommes en attente de leur retour. Dès réception de leurs commentaires la mise à l'enquête sera déposée rapidement et les travaux pourront débuter à l'été 2024, ceci pour une durée de 4 à 5 mois. La couche finale du revêtement sera réalisée au printemps 2025. Les raccordements privés se feront sur le même modèle que ceux réalisés lors des étapes précédentes. En cas d'acceptation par le conseil communal, une séance d'information aux propriétaires sera organisée rapidement.

Financement :

La somme investie sera financée par :

- Un emprunt auprès d'une banque ou d'une autre institution de prêt ou par la trésorerie courante.
- Cette somme sera amortie de la manière évoquée dans les conclusions de ce préavis

Conclusions :

Au vu de ce qui précède et s'agissant de la suite de l'assainissement de notre village, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil,

- vu le préavis municipal n° 2023-04 relatif à la suite de l'assainissement de notre village
- ouï le rapport de la Commission désignée pour l'étude de ce projet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser ce projet d'assainissement pour un montant de CHF 615'000.—
- de financer ces travaux soit :
 - o par un emprunt auprès d'une institution de prêt ou par le trésorerie courante
 - o par des subventions du DGMR + ECA + VO Energies pour un montant estimé à CHF 85'000.—
 - o par la reprise du compte 9282.0 « Réserve générale » pour un montant de CHF 109'000.—
- de porter cet investissement au bilan « Patrimoine administratif » compte 9141.13.5 « Assainissement EP-EU-EC, 3^e étape, Hôtel-Eglise » et compte 9141.15.5 « Route lié EP-EU-EC, 3^e étape, Hôtel-Eglise »
- d'amortir le solde de cet investissement soit CHF 320'000.- sur une durée de 60 ans pour la partie EP-EU-EC et CHF 101'000.- sur une durée de 40 ans pour la partie chaussée
- de relever la Commission de son mandat

Adopté dans sa séance du 19 septembre 2023.

Resp : B. Martignier et D. Perotti

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

C. Languetin



La Secrétaire

V. Meyer